

		Présent(e)	Pouvoir confié à
<b>Membres de droit</b>			
1.	Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur, représenté par Madame Sophie Mazens, cheffe du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire	P	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général-adjoint de la Chancellerie		
3.	Le président de la Bibliothèque nationale de France, représenté par Monsieur Olivier Piffault, directeur du département de la Conservation	P	
<b>Membres des établissements utilisateurs</b>			
4.	La présidente de l'Université Paris Diderot, représentée par Monsieur Christophe Pérales, directeur du SCD		T. Kouamé
5.	Le président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne représenté par Monsieur Thierry Kouamé, chargé de mission pour les bibliothèques et la politique documentaire	P	
6.	La présidente de l'Université Paris-Sud, représentée par Madame Patricia Le Galèze, directrice du service commun de la documentation		A
7.	Le président de l'Observatoire de Paris, représenté par Madame Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque	P	
<b>Personnalités désignées pour leurs compétences</b>			
8.	Monsieur Olivier Forcade, professeur des universités, directeur des Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne		A
9.	Monsieur Philippe Marcerou, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration	P	
10.	Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'INRIA	P	
11.	Madame Valérie Néouze, directrice du service commun de la documentation de l'université Paris Descartes - Paris 5	P	
<b>Membres élus par les personnels</b>			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, Madame Nadine Licata, attachée d'administration	P	
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni, adjoint technique de recherche et de formation	P	
<b>Membres avec voix consultative</b>			
	Madame Chantal Bonnefoy, adjointe au contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France - Paris	P	
	Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES	P	
	Monsieur Guillaume Niziers, directeur du CTLES	P	
<b>Invités</b>			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3, représentée par Madame Sophie Faure de Vomécourt, responsable du pôle collections	P	
	Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'INHA	P	
	Madame Chantal Clem, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de Créteil	P	
	Monsieur Mathieu Cordonnier, chef du pôle valorisation des collections au CTLES	P	
	Madame Stéphanie Groudiev, chef de projet Grand Equipement Documentaire Campus Condorcet	P	
	Madame Florence Michel, adjointe administrative au service des affaires budgétaires et comptables du CTLES	P	
	Madame Camille Rebours, directrice adjointe du CTLES	P	
	Madame Valérie Tesnière, directrice de La contemporaine	P	

Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC		<b>A</b>
Monsieur Stéphane Alcandre, directeur du service juridique à la Bibliothèque nationale de France	<b>P</b>	
Madame Ophélie Ramonatxo, cheffe de projet schéma immobilier et implantation des collections à la BnF	<b>P</b>	

■

Le quorum étant atteint (13 voix sur 16), Monsieur Philippe Marcerou ouvre la séance. Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur Marcerou indique que le stockage temporaire de collections de la BnF, inscrit comme une information à l'ordre du jour, fera finalement l'objet d'une délibération.

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2018

Mme Tesnière demande le report dans le compte rendu du changement de nom de la BDIC pour La Contemporaine.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

### 2) Budget rectificatif 1

Mme Licata, gestionnaire administrative de l'établissement précise que ce budget porte sur un ajustement des recettes et des dépenses.

#### Les recettes :

- 1er ajustement sur les recettes propres de 4 000 € qui correspond au soutien financier de quatre entreprises à la journée d'étude sur la conservation partagée du 05/10/18.
- 2ème ajustement de 35 303 € qui correspond à un dégrèvement sur la taxe sur les bureaux pour les années 2014, 2015 et 2016. Auparavant, tous les espaces de l'établissement étaient compris, or les locaux dédiés à l'archivage des collections des bibliothèques universitaires sont exonérés de la taxe sur les bureaux et font l'objet de ce dégrèvement rétroactif.
- 3ème ajustement de 25 259 € qui correspond à une régularisation des charges 2017 pour un trop perçu qui sera reversé par la BnF au titre des charges de gestion du site 2017. Cette régularisation a été actée au comité de gestion de site entre le CTLes et la BnF en juin 2018.

Ces ajustements d'un total de 64 562 € portent le montant des recettes à 1 187 274 €, soit une augmentation de 5,7% par rapport au budget initial.

#### Les dépenses :

- L'enveloppe fonctionnement :
  - un simple ajustement (sans demande d'abondement) de 14 603 € pour le versement que doit effectuer le CTLes à l'IFLA pour l'organisation du congrès international ILDS d'octobre 2017. Les termes de la convention prévoient le reversement de 80% de l'excédent financier.
  - L'organisation de la journée d'étude du 05/10/18 sur la conservation partagée par le CTLes dans ses locaux a engendré des opérations de dépenses dont le montant d'exécution est de 5 365 €. Le rapprochement entre les recettes (4 000€) et les dépenses (5 365 €) montre un reste à charge de 1 365 € pour le CTLes.
- L'enveloppe investissement :
  - le CTLes demande un abondement de 12 000 €. Au budget initial 2018, il avait été décidé de prévoir une reprise sur provision de 116 000 € au titre de la destination immobilier pour des opérations relatives aux travaux de trappes de désenfumage (étude de la maîtrise d'œuvre et missions SSI). Or, au cours du comité de gestion de site réuni le 19 juin 2018 entre le CTLes et les services de la BnF, le CTLes a été informé du report de ces opérations pour 2019, tandis que les travaux d'un montant prévisionnel de 634 000 € devraient être programmés pour 2020. La reprise sur provision de 116 000 € initialement prévue sur les travaux de trappes de désenfumage n'aura donc pas lieu en 2018 et est reportée au budget initial 2019. Parallèlement en 2018, de nouvelles opérations ont été actées par des conventions signées avec la BnF pour un total de 146 909,50€ et dont le financement est exigible sur les derniers mois de l'exercice 2018 :
    - Renouvellement et extension du système de radiocommunication pour un montant de 308 00 € (pour l'équipe de sécurité SSIAP présente 24 h/24).
    - Reprise de la signalétique extérieure pour 28 439,90€
    - Travaux liés au changement de la cuve d'alimentation des groupes électrogènes du CTLes pour 12 909,60 €
    - Travaux liés à la migration de la GTC du nouveau bâtiment du CTLes vers la

GTC de la BnF (gestionnaire du site) pour 74 760€.

Mme Licata conclut en indiquant que le budget rectificatif n°1 montre une diminution significative du prélèvement sur le fonds de roulement par rapport au budget initial 2018. Le versement des recettes complémentaires a permis de générer un retour à une capacité d'autofinancement positive, de manière exceptionnelle. Le montant de la capacité d'autofinancement est encore insuffisant pour dégager une marge nécessaire permettant de couvrir les futurs investissements de l'établissement. L'objectif de l'établissement est d'augmenter la capacité d'autofinancement au budget initial 2019 dans le cadre d'un retour progressif à un équilibre budgétaire.

M. Marcerou propose un vote unique sur les tableaux et la délibération budgétaires.

Mme Bonnefoy demande que le budget rectificatif n°1 fasse l'objet d'une approbation expresse, compte tenu de la date de la séance.

Le budget rectificatif n°1 est approuvé à l'unanimité.

Le reversement à IFLA fait l'objet d'une délibération à part approuvée à l'unanimité.

### **3) Budget initial 2019**

Mme Licata présente les opérations prévisionnelles.

#### **3.1) Les prévisions de recettes de l'exercice 2019**

Les produits sont constitués uniquement de recettes globalisées. Celles-ci se décomposent en quatre natures :

##### **3.1.1) La subvention pour charges de service public**

La subvention pour charges de service public correspond à une dotation prévisionnelle de **850 312 €**. Par ailleurs, un abondement de **350 000 €** est prévu au titre des actions spécifiques pour le soutien aux plans de conservation partagée dans le cadre du dispositif CollEx-Persée.

Cette recette sera comptabilisée hors budget (reversement aux bibliothèques partenaires).

##### **3.1.2) Les autres financements de l'Etat**

Les recettes relatives aux autres financements de l'Etat correspondent aux remboursements par le Rectorat de Créteil d'une partie des frais engagés auprès du restaurant interentreprises par les agents dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 477. Le montant annuel prévisionnel est de **2 000 €**.

##### **3.1.3) Les autres financements publics**

Les recettes relatives aux autres financements publics correspondent à la dotation prévisionnelle du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) d'un montant de **2 300 €**. Ce montant prévisionnel est calculé sur le nombre de jours où l'agent concerné bénéficie des prestations de transport domicile-travail dans la limite d'un trajet aller-retour par jour.

##### **3.1.4) Les recettes propres**

Les recettes propres sont budgétées à hauteur de **308 000 €** et représentent 26,50% des recettes globales (hors recette fléchée). Elles proviennent principalement :

- des locations d'espaces, calculée en augmentation en raison des demandes exceptionnelles provenant du Campus Condorcet et de la BnF pour un stockage sur plusieurs mois de l'exercice budgétaire ;
- du prêt entre bibliothèques (PEB) pour lequel il faut signaler l'adhésion à partir de 2018 au service Worldshare d'OCLC (permettant d'attendre une légère hausse des demandes de PEB en provenance de l'étranger).

### 3.2) Les prévisions de dépenses de l'exercice 2019

Les charges du CTLes s'articulent autour de 3 enveloppes (personnel, investissement, fonctionnement) et se décomposent pour 2019 de la manière suivante :

- 1 282 000 € en autorisations d'engagement
- 1 347 362 € en crédits de paiement

#### 3.2.1) L'enveloppe personnel

L'enveloppe personnel présente un montant prévisionnel de **115 000 € pour 4 ETPT**, montant et plafond d'emplois identiques à 2018. Les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement.

En 2019, le CTLes prévoit la rémunération de 4 agents contractuels à temps plein sur budget propre :

- 2 contrats équivalent catégorie B (BIBAS) respectivement affectés au service de la conservation partagée et au service du traitement matériel des collections, pour 12 mois chacun ;
- 2 agents équivalent catégorie C (magasiniers des bibliothèques) respectivement affectés au service du traitement intellectuel des collections et au service du traitement matériel des collections (en remplacement d'un fonctionnaire en congé de longue maladie) pour 12 mois chacun.

#### 3.2.2) L'enveloppe investissement

En 2019, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement est de **136 000 € en autorisations d'engagement** et **223 762 € en crédits de paiement**. Ces dépenses sont ventilées sur les destinations suivantes :

- La destination « **Immobilier** » enregistre des autorisations d'engagement pour un montant de **123 000 €** 1) et des crédits de paiement pour un montant de **194 022€** 2).
  - 1) Il s'agit notamment de pouvoir prendre en charge la mise en conformité de la protection foudre pour 3 000 €, les études et les missions de contrôle liées à la mise aux normes des trappes de désenfumage déprogrammées en 2018 par la BnF (comité de gestion de site du 19 juin 2018). Cette opération d'un montant de 116 000 € a été reportée en 2019 et abondée de 4 000 € supplémentaires afin d'anticiper une hausse éventuelle des coûts, soit un total de 120 000 €. Les travaux, dont le montant prévisionnel est de 634 000 €, sont reprogrammés en 2020.
  - 2) Les crédits de paiement de cette destination comprennent en plus des dépenses prévisionnelles de 71 022 € pour le paiement des travaux relatifs à la migration de la Gestion Technique Centralisée (pilotage à distance des installations techniques) du CTLes vers la GTC de la BnF (marché engagé en 2018).

Pour rappel, conformément aux termes du marché passé en 2018, une avance de 5% a été payée fin 2018, le paiement du solde de 71 022 € doit intervenir courant 2019.

- La destination « **Informatique** » comprend un montant de **5 000 € d'autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour 21 740 €**. Il s'agit notamment de prendre en charge des développements informatiques pour les plans de conservation partagée dont le coût est de 16 740 €. Cette somme a été enregistrée initialement comme recette affectée lors du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2017. A ce jour, ce montant devrait faire l'objet d'un engagement en 2018 (devis en attente).
- La destination « **Communication des documents** » enregistre **des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour un montant de 5 000 €** : il s'agit notamment de prévoir l'achat de chariots pour le service du traitement matériel et du

traitement intellectuel des collections, ainsi que d'une étagère destinée au service du traitement intellectuel des collections.

### 3.2.3 L'enveloppe de fonctionnement

En 2018, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant prévisionnel de **1 031 000 € en autorisations d'engagement** et à **1 008 600€ en crédits de paiement**, et sont ventilées sur les destinations suivantes :

- La destination **Conservation** présente une diminution par rapport à 2018 qui correspond aux transferts de collections. Elle s'explique par la réservation à titre exceptionnel d'un transfert de collections de l'INSEE financé par l'établissement lui-même (hors marché du CTLes) en novembre-décembre.
- La destination **Communication de documents** correspond aux frais de fourniture de documents : frais postaux, frais de mission, fournitures d'emballage et enveloppes.
- La destination **Immobilier** correspond à la convention de gestion de charges signée entre la BnF et le CTLes, notamment pour les dépenses de fluides, l'entretien et la maintenance des espaces communs, la sécurisation du site.
- La destination **Frais généraux** :
  - Le marché de location et maintenance de 2 photocopieurs arrive à échéance le 31/08/2019.
  - Le marché de nettoyage des locaux et des vitres arrive à échéance le 31/12/2019. Il est à noter qu'un deuxième avenant est prévu début 2019 afin de prendre en compte le nettoyage des espaces de circulation sur tous les niveaux du nouveau bâtiment ainsi que des prestations de nettoyage à la demande (magasins et salle de réunion). Un premier avenant a été signé courant 2018 afin de programmer le nettoyage du couloir de circulation menant au nouveau bâtiment, le sol de la passerelle, le couloir de circulation et les sanitaires de ce même niveau.  
  
La signature de ces deux nouveaux marchés va impacter les autorisations d'engagement et une partie des crédits de paiement.
  - Le marché de transfert de collections arrive à son terme le 31 octobre 2019 mais ne sera renouvelé qu'au début de l'année 2020 pour permettre entre temps la réception de collections de l'INSEE (hors marché).
- La destination **Formation professionnelle** comprend les dépenses prévisionnelles des formations, la participation aux journées de l'ABES et l'organisation d'un voyage d'étude.
- La destination **Valorisation de l'établissement** prend notamment en compte les dépenses liées aux différentes adhésions professionnelles (IFLA, LIBER) et l'organisation des journées professionnelles (au nouveau rythme bisannuel).
- La destination **Impôts, taxes, et versements assimilés** concerne principalement le paiement de la taxe sur les bureaux.
- La destination **Autres dépenses spécifiques** correspond notamment au montant de la subvention qui sera versée à l'Association du personnel Culture Temps Libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles, pour 7 500 €.

M. Marcerou donne la parole aux membres du conseil d'administration.

Mme Tesnière demande si une revalorisation de la subvention pour charges de service public est envisagée ce qui permettrait d'avoir un budget à l'équilibre.

M. Niziers précise que l'idée du « rebasage » a été évoquée oralement avec le DISTRD. Mme Mazens précise qu'une telle demande ne pourra être étudiée que par écrit et que le budget 2016 a déjà enregistré une augmentation de la subvention pour charge de service public d'un montant de 170 000 € liée à la mise en service du nouveau bâtiment et qu'il convient de faire un bilan deux ans après sur le poids des charges de fonctionnement pour vérifier la nécessité effective d'un nouveau « rebasage » de la subvention de charges pour service public de l'établissement.

M. Niziers complète une information donnée lors de la séance précédente concernant le poste de dépenses qui représente une part élevée des dépenses de frais généraux que constitue l'énergie électrique souscrite auprès d'EDF collectivités. En 2017, les dépenses d'électricité ont augmenté de 23% (99 867€ au lieu de 81 214 €) logiquement après l'ouverture d'un nouveau bâtiment en octobre 2016. Dans l'espoir de tarifs plus avantageux, l'établissement a adhéré en juillet 2018 à l'accord-cadre des achats de l'Etat pour la fourniture d'énergie qui sera effectif le 1er janvier 2020. D'autre part, la puissance souscrite initialement en 2016 de 727 kVA est apparue, avec l'expérience, très surestimée, puisque les pics n'ont jamais dépassé 200 kVA. Le CTLes a donc demandé à EDF en novembre 2018 l'abaissement par contrat de la puissance à 322 kVA. Des travaux de changement de transformateur, vraisemblablement coûteux, seraient désormais nécessaires pour se rapprocher plus de la puissance effectivement tirée. Cependant, la prévision 2019 reste de 100 000 €. Un audit d'efficacité énergétique serait utile.

Mme Bonnefoy précise que le budget initial 2019 génère un résultat bénéficiaire de près de 11 000 € ainsi qu'une augmentation de sa capacité d'autofinancement de 20 000€ par rapport au budget rectificatif 2018.

Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

La délibération sur la subvention de l'établissement à l'association du personnel ACTL pour un montant de 7500 € est approuvée à l'unanimité.

#### **4) Information sur la fourniture dématérialisée de documents**

M. Marcerou indique qu'il s'agit de proposer une délibération visant à instaurer la gratuité du service de fourniture dématérialisée de documents conformément à la demande du Centre français pour le droit d'exploitation de la copie.

Mme Mazens précise qu'un rapport sur « La modernisation du prêt entre bibliothèques et la fourniture de documents à distance dans le cadre du GIS CollEx-Persée » sera présenté au prochain comité opérationnel CollEx-Persée du 6 décembre 2018 qui propose une forme d'expérimentation de fourniture dématérialisée sur 2 ans. Le CTLes a été désigné pour piloter un groupe de travail national.

M. Cordonnier présente le déploiement au CTLes de l'outil Visiodoc de l'entreprise Protego de fourniture dématérialisée pour une licence de 10 000 copies, non bornée dans le temps. Le CTLes et le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) ont signé une convention en 2018 ; puisque le CTLes n'est pas concerné par la convention entre la Conférence des présidents d'université (CPU) et le CFC. La redevance au CFC sera calculée en fonction du nombre d'articles communiqués, nombre de pages et de la typologie des documents, ce qui nécessite de tenir des statistiques manuellement. La convention avec le CFC impose la gratuité du service. Si la gratuité n'était pas approuvée, le CTLes serait obligé de communiquer uniquement les documents libres de droits et non pas les documents sous droits, car le CFC n'a pas la capacité de traiter au nom des ayants droits.

Mme Stoll demande si le CTLes a une idée des frais de gestion interne.

M. Niziers répond qu'il n'y a eu d'étude préalable, étant donné le faible risque financier pour un nombre de transactions réduit que M. Cordonnier estime à 5 ou 6% des 20 000 demandes annuelles.

Mme Tesnière demande si des actions de valorisation accompagnent la mise en place de l'outil. M. Cordonnier répond que la mise en service au sein du CTLes se fait de manière très progressive pour lisser l'impact sur une toute petite équipe, mais que le CTLes a adhéré WorldShare pour augmenter sa visibilité internationale.

La délibération sur la gratuité du service de fourniture dématérialisée de documents est approuvée à l'unanimité.

## 5) Informations BnF

M. Marcerou demande de modifier exceptionnellement l'ordre du jour avec la création d'un point n°5 à la suite d'un échange de courrier entre la BnF et le MESRI sur le stockage provisoire de collections au CTLes. Ce point fait l'objet d'une délibération de principe.

Mme Ramonatxo informe le conseil que les espaces de magasinage et conservation de la BnF sont saturés sur l'ensemble de ses sites. La BnF se tourne donc vers le CTLes qui est un partenaire avec lequel les relations de coopération sont très étroites sur le site de Bussy-Saint-Georges pour le stockage de 15 km linéaires sur 5 ans en attendant la construction d'un nouveau bâtiment. D'autre part, la BnF désire réduire le nombre de ses sites. Un schéma immobilier et d'implantations des collections est en projet. C'est dans ce cadre que le site de construction d'un nouveau bâtiment sera choisi.

M. Alcandre précise que l'opportunité de la demande de stockage provisoire de la BnF se fonde seulement sur le tarif standard des établissements de l'enseignement supérieur et publics.

M. Niziers indique que le CTLes pourrait être conduit à devoir mettre en exploitation la partie du nouveau bâtiment non encore équipée en rayonnages plus tôt que prévu, si la première moitié était saturée avec la réception des collections de la BnF et du Campus Condorcet, et l'arrivée régulière des collections des autres bibliothèques dans le cadre des transferts courants, mais avec un financement d'investissement lourd qui n'est pas prévu à ce jour. La saturation entraîne l'arrêt du service offert aux autres bibliothèques.

Mme Stoll intervient en posant la question des besoins de transferts de collections urgents pour des travaux ou sinistre, par nature non connus à ce jour. Mme Néouze renchérit en disant que l'équipement d'un magasin supplémentaire serait sans doute utile pour des travaux de mise aux normes de bibliothèques parisiennes, qui sont eux plus ou moins connus.

M. Niziers confirme que si les échéances de départ annoncées du côté de la BnF et du Campus Condorcet sont respectées, le service ne sera pas interrompu auprès des autres bibliothèques.

Mme Goudriev évoque l'idée d'une contribution de la BnF et du Campus Condorcet à l'équipement supplémentaire d'un magasin, si la situation le demandait.

La délibération sur le principe de réception des collections de la BnF pour 15 km sur 5 ans à partir de 2019 est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

## 6) Autres informations

### 6.1) Programmation prévisionnelle de réception de collections pour la période 2018-2024

M. Niziers présente un tableau de programmation prévisionnel provisoire puisque les métrages et surtout les dates ne sont pas fixés pour les projets de la BnF et du Campus Condorcet des volumes attendus entre 2018 et 2025 et de la capacité disponible d'accueil en magasins.

Pour le programme bisannuel courant 2018-2019, le CTLes a ouvert une capacité d'accueil de 5 km linéaires par an, ce qui représente son pic d'activité depuis son origine. Il faudra revenir à un niveau inférieur par précaution, compte tenu des incertitudes.

Le cas des cessions fait l'objet d'un échange en rappelant qu'il devrait être prioritaire, car il permet seul la rationalisation de la conservation des collections en Île-de-France en permettant de constituer une collection collective.

### 6.2) Projet Condorcet

Mme Goudriev informe le conseil que les travaux de construction du Grand équipement documentaire du Campus Condorcet ont débuté en septembre. La date de livraison est prévue en mai 2020 pour une ouverture début 2021. La livraison des bâtiments de recherche et d'enseignement en 2019 fait exercer une forte pression sur le respect de la date de livraison de la bibliothèque. Une première vague de déménagement de collections vers le CTLes devrait avoir lieu en septembre 2019 pour 21 km linéaires. 6 km linéaires de l'EHESS pourrait être déménagés en 2020 s'ils ne pouvaient rejoindre directement la bibliothèque à cause d'un retard. En plus de l'espace de stockage au CTLes, le Campus Condorcet a besoin d'espace tampon de reclassement des collections (5 km linéaires).

### **6.3) La journée d'étude des plans de conservation partagée du 5 octobre 2018**

M. Cordonnier rapporte que la journée sur les plans de conservation partagée qui s'est tenue dans l'auditorium de Bussy-Saint-Georges a permis aux partenaires d'échanger sur leurs pratiques, leurs difficultés, ainsi que sur le développement attendu. Les participants pensent utiles de réitérer ce type d'occasions. Les réflexions amorcées se poursuivront avec un groupe de travail en 2019.

La subvention Collex-Persée de 350 000 € pour 2018 s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets 2017 pour des actions pluriannuelles.

M. Marcerou clôture la séance en rappelant le départ pour la BnF au 1er janvier 2019 de Mme Mazens, membre du conseil représentant la Ministre chargée de l'enseignement supérieur, et l'arrivée au CTLes de Mme Rebours, directrice adjointe depuis le 1er septembre 2018, invitée à cette séance.

M. Niziers rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu le 11 mars 2019 et propose le choix de Bussy-Saint-Georges ou Paris comme lieu. M. Marcerou propose d'alterner. Le conseil se réunira donc à Paris le 11 mars 2019.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.